

Ministres Africains en charge des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Position Africaine Commune sur la Gouvernance de l'Internet Résolution de Dakar

Nous, Ministres Africains en charge des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), réunis les 5-6-7 septembre 2005 à Dakar, pour discuter du thème « Position Africaine Commune sur la Gouvernance d'Internet », remercions le Président de la République du Sénégal, Son Excellence Maître Abdoulaye Wade, en sa qualité de Coordonnateur du volet des TIC du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), qui a eu l'initiative d'organiser cette conférence et de nous donner cette occasion d'échanger sur l'édification d'un nouveau monde plus solidaire dont l'objectif principal est d'améliorer les conditions de vie des populations et d'éradiquer la pauvreté en créant les opportunités de production, d'utilisation et de partage du savoir,

Considérant

- la Déclaration de Principes et le Plan d'Action du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI);
- les Engagements d'Accra pour la phase de Tunis du SMSI de 2005;
- le Plan d'Action Régional Africain pour l'Economie du Savoir (PARAES) initié par le Bureau de Bamako et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)
- le Plan d'Action Arabe pour la Société de l'Information en 2005
- le Cadre de Partenariat pour le développement des Infrastructures en Afrique
- le Communiqué Conjoint arabo-africain adopté au Caire en mai 2005
- les Recommandations de la Conférence de Bamako sur « le Multilinguisme pour la diversité culturelle et la participation de tous dans le cyberspace »
- le Rapport du Groupe de Travail sur la Gouvernance Internet (GTGI) ;

Considérant que l'édification de la Société de l'Information doit permettre d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en particulier pour les pays en développement ;

Considérant que la Gouvernance de l'Internet doit se faire d'une façon transparente, démocratique et participative ;

Vu les principes généraux devant garantir

- le fonctionnement stable et sécurisé de l'Internet et
- la fonction ouverte et décentralisée de son architecture ;

Notant avec satisfaction que les conclusions du GTGI reflètent les préoccupations de l'Afrique exprimées lors de la Conférence Régionale d'Accra (sécurité, diversité culturelle et linguistique, accès, ...) ;

Reconnaissant la nécessité de renforcer la participation et l'association des pays en développement au processus de gestion effective de l'Internet ;

Convaincus que, pour parvenir à des solutions pratiques aux différentes problématiques soulevées par la gouvernance d'Internet, l'Afrique doit se présenter unie lors de la PrepCom3 et lors de la seconde session du SMSI à Tunis 2005 et s'exprimer d'une seule et même voix qui tient compte de nos intérêts ;

Convaincus que la mise en œuvre de nos priorités est un processus continu qui requiert un large consensus de la communauté internationale sur les mécanismes de Gouvernance d'Internet associant les Etats, la Société Civile, le Secteur privé, et les organisations internationales ;

Considérant que la création d'un Conseil Mondial de l'Internet (CMI), qui reflète les recommandations du Chapitre 48 du Plan d'Action de Genève et constitue l'étape finale à atteindre, ne peut se réaliser immédiatement et nécessite la mise en œuvre de mécanismes variés ;

La Conférence adopte ce qui suit :

1. La mise en place d'un cadre mondial de concertation pour examiner en profondeur les questions de politiques générales relatives à l'Internet. Un tel cadre devrait autoriser la participation sur un même pied d'égalité de toutes les parties prenantes (Gouvernements, secteur privé, société civile, et les organisations internationales) ;
2. L'élargissement et le renforcement des institutions existantes de la Gouvernance de l'Internet, permettant la participation de tous les acteurs pour que la Gouvernance de l'Internet soit assurée d'une façon efficace, transparente, démocratique et que les services et les ressources de l'Internet soient équitablement partagés entre tous les acteurs et tous les continents.

La Conférence recommande aussi :

1. le Renforcement du rôle du Conseil Consultatif Gouvernemental de l'ICANN dans l'élaboration de toutes les politiques publiques de gestion de l'Internet ;
2. l'Internationalisation véritable de la gestion de la racine de l'Internet ;
3. la mise en place pour les pays africains des instances de serveurs racine pour faciliter l'accès ;

4. la mise en place d'un backbone africain à large bande permettant la création de nœuds Internet au niveau national, sous-régional et régional
5. la participation des institutions spécialisées des pays africains dans les instances techniques de l'Internet ;
6. le renforcement de l'institution de gestion des ressources Internet, AFRINIC, pour garantir l'indépendance de la Région Afrique en matière de ressources Internet. ;
7. L'établissement en Afrique d'un cadre référentiel de création de Partenariats Multi Acteurs au niveau national, régional et continental, fondé sur les principes fondamentaux de la solidarité numérique et permettant de redonner sens et contenu au NEPAD;
8. la contribution des Etats africains au Fonds de Solidarité Numérique conformément aux recommandations de l'Union Africaine et l'utilisation de ce Fonds pour le renforcement des capacités, en particulier celle des femmes et des jeunes, ainsi que le financement des projets liés à l'Internet en Afrique ;
9. la mise en œuvre de programmes garantissant la présence des langues africaines dans Internet et l'usage des logiciels libres afin de combattre la fracture numérique linguistique et d'assurer la participation de tous dans la nouvelle société en construction ;
10. la création, dans chaque Etat africain, d'une structure nationale chargée de la promotion et du développement de la société de l'information, de la connaissance et des savoirs partagés ainsi qu'une coordination régionale et continentale de ces structures ;
11. la mise en place de Centres d'Excellence de formation Internet en Afrique.

Fait à Dakar le 7 septembre 2005

RENCONTRE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DES TIC sur le thème « Position Africaine Commune sur la Gouvernance de l'Internet »

5, 6 et 7 Septembre 2005 à DAKAR

RAPPORT

Dans le cadre de la préparation de la participation à la deuxième phase du Sommet Mondial pour la Société de l'Information, la rencontre des Ministres Africains en charge des TIC s'est tenue les 5, 6 et 7 septembre 2005 à Dakar, sur le Thème « Position Africaine Commune sur la Gouvernance d'Internet » sur invitation de son Excellence Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, en sa qualité de coordonnateur du volet NTIC du NEPAD.

L'objectif de la rencontre était de définir une position commune africaine sur la gouvernance de l'Internet.

1. Cérémonie d'ouverture.

La Cérémonie d'ouverture présidée par son Excellence Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal a enregistré outre sa communication, celle de Monsieur Albert KANDAPPAH, Ministre Ghanéen chargé des Communications.

Après avoir souhaité la bienvenue, le Président de la République a exhorté les ministres africains à adopter lors de la deuxième phase du sommet mondial sur la société de l'information une position commune sur la gouvernance de l'Internet qui tienne compte des intérêts des pays d'Afrique.

Auparavant, le Ministre Ghanéen chargé des Communications a présenté le bilan du comité africain de suivi du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, avant de se féliciter des acquis dont le plus important demeure la création du Fonds de solidarité numérique.

2. Election du Bureau

La Conférence a élu le Bureau suivant :

- Président : Sénégal
- Modérateur : Ghana
- Rapporteurs : Angola, Mali, Kenya, Tunisie

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Présentations

4.1 Les enjeux de la gouvernance de l'Internet

La problématique de la gouvernance de l'Internet dans le processus du sommet a été exposée. On a noté que les problèmes liés à la gouvernance Internet n'ont pas fait l'objet d'un consensus lors de la deuxième phase du SMSI à Genève ; ce qui a amené la mise sur pied du

groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet sur demande des chefs d'Etat et de gouvernement.

4.2 Les initiatives africaines sur la Gouvernance Internet

Le panorama de la gouvernance nous a permis de découvrir qu'il existe actuellement plusieurs organisations sous régionales et sous régionales (Afrinic, AFriPKI, AFRISPA, AFTLD, AAULL, Afrilang, etc.). Il a été mis en exergue les efforts consentis par les organisations internationales notamment la Francophonie pour soutenir le renforcement des capacités et la participation des experts africains dans les forums internationaux de discussion sur la gouvernance Internet pour défendre les intérêts de l'Afrique.

4.3 Présentation d'AfriNIC

Le registre Régional Internet Africain est mis en place depuis avril 2005. Le fonctionnement et le mode d'organisation ont fait l'objet d'une présentation détaillée. Les pays d'accueil de AfriNIC sont l'île Maurice pour le centre administratif, l'Afrique du Sud pour le centre technique, l'Egypte pour le centre de secours, le Sénégal et Ghana pour la formation.

4.4 Le rapport du groupe de travail sur la gouvernance Internet

Cette présentation a été axée sur l'état des lieux, les problématiques et la méthodologie de travail du GTGI. Les éléments saillants du rapport ont été largement exposés notamment :

- la définition de la gouvernance Internet
- les différents modèles d'organisation proposés pour une gestion, efficace, démocratique et multilatérale impliquant tous les acteurs (gouvernement, secteur privé, société civile et organisations internationales).

4.5 Le débat en ligne des pays africains sur la Gouvernance de l' Internet

Le débat a été lancé le 07 mai 2005 par la CEA à la demande du Président du Comité ministériel africain pour le suivi du sommet mondial sur la société de l'information. A l'issue des discussions, les propositions ont été formulées qui, dans l'ensemble, recourent les propositions et engagements d'Accra.

5. Discussion générale

Dans la discussion générale, les différents intervenants ont salué l'initiative de son Excellence le Président Maître Abdoulaye WADE et l'ont félicité des différents efforts qu'il a fournis pour la résolution de la fracture Numérique notamment par sa proposition de création du Fonds de Solidarité Numérique.

Ils ont tous insisté sur le fait que l'Afrique doit bâtir un consensus qui tienne compte de ses intérêts sur la gouvernance de l'Internet et parler d'une seule et même voix avant la tenue de la deuxième phase du sommet à Tunis.

Ils ont par ailleurs salué les conclusions du rapport du GTGI qui reflètent les préoccupations de l'Afrique exprimées lors de la Conférence d'Accra.

Plusieurs problèmes sont ressorties lors des discussions :

- La gouvernance de l'Internet qui doit être multilatérale, transparente et démocratique avec une implication de différents acteurs (gouvernements, secteur privé, société civile et organisations internationales ;
- Le Multilinguisme ;
- Le Renforcement du fonds de solidarité numérique ;
- La gestion des noms de domaines de pays doit revenir à chaque pays ;
- L'accès universel à l'infrastructure Internet ;
- La mise en place d'un backbone africain à haut débit ;
- La présence d'un serveur racine en Afrique ;
- Le partage des coûts de la connectivité à l'international ;
- La mise en place de points d'échanges Internet nationaux, sous régionaux et régionaux ;
- Les noms de domaine génériques, ressources à partager entre toutes les nations ;
- Le renforcement des organisations africaines liées à l'Internet ;
- Le suivi et la mise en place pour les noms de domaines internationalisés ;
- Le renforcement des capacités dans les aspects techniques et politiques ;
- L'utilisation du Fond de Solidarité Numérique pour le renforcement des capacités et le financement des projets a tous les niveaux ;
- La mise en place d'un réseau des compétences africaines dans le domaine de l'Internet pour suivre les intérêts de l'Afrique dans les fora sur la gouvernance de l'Internet ;
- La coordination entre le comité Ministériel africain et le réseau des compétences africaines ;
- L'augmentation de la diversité de la représentation sous régionale dans AfriNIC ;
- L'accroissement de la présence gouvernementale dans les institutions de la gouvernance Internet ;
- La mise en place d'une structure pour traiter les questions de gouvernance au niveau national et régional ;
- L'appel à une coopération accrue dans les pays en post-conflit ;
- La recherche d'un consensus sur la gouvernance Internet a l'échelle internationale ;
- La mise en place d'un Conseil/Forum mondial de l'Internet ;
- La création au niveau national de cadres de partenariats multi-acteurs ;
- Une meilleure implication des gouvernements africains au niveau du GAC/ICANN à travers une participation accrue ;
- La réduction de la fracture genre dans les TICs ;
- La promotion des Jeunes dans les TICs ;
- La mise en place ou le renforcement des politiques et cadres réglementaires nationaux sur les TICs

6. Recommandations

A l'issue des discussions, la Conférence a adoptée les recommandations suivantes :

12. le Renforcement du rôle du Conseil Consultatif Gouvernemental de l'ICANN dans l'élaboration de toutes les politiques publiques de gestion de l'Internet ;
13. l'Internationalisation véritable de la gestion de la racine de l'Internet
14. la mise en place pour les pays africains des instances de serveurs racine pour faciliter l'accès ;

15. la mise en place d'un backbone africain à large bande permettant la création de nœuds Internet au niveau national, sous-régional et régional
16. la participation des institutions spécialisées des pays africains dans les instances techniques de l'Internet ;
17. le renforcement de l'institution de gestion des ressources Internet, AFRINIC, pour garantir l'indépendance de la Région/ Afrique en matière de ressources Internet. ;
18. L'établissement en Afrique d'un cadre référentiel de création de Partenariats Multi Acteurs au niveau national, régional et continental, fondé sur les principes fondamentaux de la solidarité numérique et permettant de redonner sens et contenu au NEPAD;
19. la contribution des Etats africains au Fonds de Solidarité Numérique conformément aux recommandations de l'Union Africaine et l'utilisation de ce Fonds pour le renforcement des capacités, en particulier celle des femmes et des jeunes, ainsi que le financement des projets liés à l'Internet en Afrique ;
20. la mise en œuvre de programmes garantissant la présence des langues africaines dans Internet et l'usage des logiciels libres afin de combattre la fracture numérique linguistique et d'assurer la participation de tous dans la nouvelle société en construction ;
21. la création, dans chaque Etat africain, d'une structure nationale chargée de la promotion et du développement de la société de l'information, de la connaissance et des savoirs partagés ainsi qu'une coordination régionale et continentale de ces structures ;
22. la mise en place de Centres d'Excellence de formation Internet en Afrique.

Fait à Dakar le 7 septembre 2005

ANNEXE

Pays

Angola	Mali
Burkina Faso	Maroc
Burundi	Madagascar
Cap-Vert	Mauritanie
Egypte	Niger
Gabon	RCA
Ghana	Sénégal
Guinée	Tchad
Guinée Bissau	Tunisie
Kenya	Zambie
Malawi	

Institutions

1. Union Africaine	2. ART
3. INTIF/Agence Intergouvernementale de la Francophonie	4. La Poste
5. CEA	6. DFI Sénégal
7. ONU/GTGI	8. Conseil Régional de Dakar
9. UNESCO	10. Université Cheick Anta Diop
11. Académie Africaine des langues (Acalan) Mali	12. Commune d'Arrondissement de Cambéréne
13. UAT	14. Commune d'Arrondissement de Hann Bel Air
15. AfriNIC	16. Commune d'Arrondissement de Yoff
17. FSN	18. CRESP
19. AfrICANN	20. ADIE
21. ISOC Sénégal	22. OPTIC
23. PNUD Sénégal	24. AUF
25. SONATEL	26. Association des Maires du Sénégal
27. Association des consommateurs du Sénégal	